

ARRETE DAJI/2020/SIGNATURE/N° 070
Portant délégation de signature

à

Madame Sophie LENGRAND-JACOULET
Directrice de l'Institut Universitaire de
Technologie (IUT) d'Aix-Marseille

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'Education,
Vu le Code de la Commande Publique,
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération du conseil d'administration d'Aix-Marseille Université du 6 janvier 2020 portant élection de Monsieur Eric BERTON à la Présidence d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération du conseil de l'IUT d'Aix-Marseille en date du 05 juin 2018 portant élection de Madame Sophie LENGRAND-JACOULET à la Direction de l'IUT d'Aix-Marseille,

ARRETE

Article 1

Madame Sophie LENGRAND-JACOULET est ordonnateur secondaire de droit des dépenses et recettes de la structure budgétaire de l'établissement suivante : UB937

Dans le respect des dispositions de l'article L 721-3 du Code de l'Education, Madame Sophie LENGRAND-JACOULET peut déléguer sa signature en qualité d'ordonnateur secondaire de droit.

Les éventuelles délégations de signature données dans ce cadre aux agents publics placés sous son autorité, sont communiquées au Président d'Aix-Marseille Université.

Article 2

Délégation du Président de l'Université est donnée à **Madame Sophie LENGRAND-JACOULET**, Directrice de **l'IUT d'Aix-Marseille** à effet de signer en son nom et pour les affaires concernant la composante, certains actes.

Chapitre I
Affaires financières

Article 3

Madame Sophie LENGRAND-JACOULET reçoit délégation pour signer les actes relatifs à l'exécution des dépenses et des recettes de l'IUT sur les projets A*MIDEX dans lesquels la composante est impliquée ainsi que les dépenses et les recettes ordonnées sur les lignes budgétaires de l'établissement suivantes :

- UB437 (BAIM)
- CF9520AEIU

Cette délégation emporte autorisation de signature des ordres de mission des personnels rattachés à ladite composante.

Elle atteste du service fait.

Chapitre II Marchés Publics

Article 4

Marchés de fournitures ou de services

Dans le cadre des marchés de fournitures et services passés pour un montant inférieur au seuil de l'article R2123-1 du code de la commande publique et relevant de la spécialité de sa seule composante, **Madame Sophie LENGRAND-JACOULET** reçoit délégation de signature pour les actes suivants :

- Actes principaux
 - o Signature des marchés, Accords-Cadres (AC) et Marchés Subséquents (MS) et leur courrier de notification
- Actes d'exécution
 - o Décision d'affermissement des tranches optionnelles
 - o Signature des avenants
 - o Signature des actes spéciaux de sous-traitance
 - o Délivrance des Ordres de Service
 - o Procès-verbal de réception
 - o Mise en demeure
 - o Décision de résiliation

Article 5

Marchés de travaux

Au titre des accords-cadres de travaux en vigueur, **Madame Sophie LENGRAND-JACOULET** reçoit délégation de signature pour la signature (émission et réception) des bons de commandes relevant des crédits de maintenance de la composante d'un montant inférieur à 40 000 € HT.

Dispositions générales

Article 6

Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché de manière permanente dans les locaux de **l'IUT d'Aix-Marseille**, en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers et dans les Services Centraux à la diligence du Directeur Général des Services.

Article 7

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa signature par le Président de l'Université, autorité délégante. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du délégant ou du délégataire. Elles abrogent tout arrêté de délégation de signature au bénéfice du même délégataire sur les mêmes domaines que ceux visés par la présente délégation.

Article 8

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Vu et pris connaissance
Le 23.01.2020
Le délégataire



Madame Sophie LENGRAND-JACOULET
Directrice de l'IUT d'Aix-Marseille

Fait à Marseille, le 06 janvier 2020

Le délégant

Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

